



Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le 16/02/2024

ID : 059-215903832-20240215-DC_2024_012-AU

République Française
Département du Nord

Ville de Marly

Service : Etat Civil
JNV/CB/LL
N° DC-2024-012

DÉCISION DU MAIRE

Objet : achat d'une concession au cimetière

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2122-22,

Vu, la délibération n° 22-51 du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de Madame DUMALIN née DELHAIE Lilliane tendant à obtenir une concession dans le cimetière St Jacques,

DECIDE

D'accorder l'achat d'une case au columbarium au cimetière communal portant le n° 3409 à Madame DUMALIN née DELHAIE Lilliane domiciliée à Marly (Nord) – 16 avenue de la Commune de Paris.

Cette concession est accordée à compter du 15 février 2024 pour une durée de quinze ans, d'une superficie de 1 m2, d'un montant de QUATRE CENT QUATRE VINGT EUROS.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 15 février 2024

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture le 16/02/2024
et de la publication le 16/02/2024



Pour Le Maire,
L'adjointe déléguée

Isabelle DUPONT